

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars 2021, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 19 mars 2021, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Étaient Présents :

Mmes B. GOURHANT, C. GOAZIOU, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.- M. DESMEULLES, B. PARANTHOEN, R. LISSILLOUR-MENGUY ; MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, R. BISS, F. VANGHENT, J. F. GOAZIOU, H. LESTIC, J. MASSE, G. ROPARS, L. JEGOU, C. CODEN, E. PENVEN.

Procurations : Gabrielle PERRIN, procuration à Christian CODEN,

Absents : Charles LAMOUR

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	25
Nombre de votants	26

Secrétaire de séance : Béatrice GATTA

1) FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

2021-08

Madame le Maire présente de manière détaillée les éléments contextuels économiques internationaux, européens et nationaux présentés dans le rapport d'orientation budgétaire. Mme LE CARLUER présente ensuite la rétrospective financière de la commune ainsi que les principales orientations de la commune concernant les futurs investissements.

M. MASSE indique qu'il souhaiterait que pour le prochain ROB un PPI (plan pluriannuel d'investissements) soit mis en place car cela permettrait une vision d'ensemble sur le mandat à 3 ans.

Mme LE CARLUER lui répond qu'effectivement un PPI pourrait s'envisager dans le cadre de futurs gros projets d'investissements.

M. CODEN souhaite connaître les perspectives sur la ZAC (Zone d'aménagement concertée) ainsi que concernant le Pôle Médical et sa vocation de service public.

Madame GOURHANT répond en rappelant que le projet COOPALIS sur la Zac est constitué de 23 maisons. Une dizaine sont déjà achetées et les travaux devraient commencer mi-mai 2021. Elle rappelle que la première phase d'aménagement devrait durer 5 mois et que ces maisons sont préconstruites en usine dans les Côtes d'Armor.

Madame GOURHANT rappelle qu'un projet d'écoquartier est en discussion, le cahier des charges est en cours de réflexion afin de pouvoir lancer une première consultation en phase

étude. Concernant le lotissement communal, elle rappelle que tous les lots sont vendus. Madame GOURHANT revient sur le projet de Terra développement où sont prévus 31 lots et que du retard est pris suite à un contentieux d'urbanisme toujours d'actualité. Elle rassure également en disant que le Pôle médical restera à vocation publique et que les locations continuent.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Considérant que les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus et pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif ;

Vu la présentation du rapport annexé lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire de la commune ;

Considérant que la tenue du DOB doit être consignée dans une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi et de l'organisation du débat, dans le cadre du contrôle de légalité ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance dudit rapport et avoir entendu les explications de Madame GOURHANT,

PREND connaissance du rapport et débat des orientations budgétaires pour 2021,
PREND ACTE à l'unanimité de la tenue de ce débat.

2. RESSOURCES HUMAINES - Recrutement de 2 agents contractuels.

A. Accroissement temporaire d'activité

2021-09

Départ de Madame PERRIN à 20 heures.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-I-1°),

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la campagne d'entretien du bocage en vue du passage de la fibre optique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (25 votants),

DÉCIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} avril au 30 novembre 2021 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 – indice majoré 330, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget.

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

B. Accroissement saisonnier d'activité

2021-10

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-I-2°),

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint territorial d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 jours allant du 26 au 30 avril 2021 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur à temps complet.

Il devra justifier du BAFA.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 – indice majoré 330, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget.

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

3. URBANISME - Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

2021-11

Le Département a en charge le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée. Dans le cadre du schéma départemental adopté par le Conseil Général le 29 janvier 2019, une actualisation des itinéraires existants a été réalisée. Cette procédure a pour objectif de protéger juridiquement les chemins inscrits et de garantir la continuité des itinéraires de randonnée.

M. CHEVALIER présente la mise à jour du plan départemental en s'appuyant sur deux cartes : carte des chemins ruraux et carte des itinéraires vélos et piétons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'article L3161-1 du Code de l'Environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Vu la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnées au PDIPR par le Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

ÉMETTRE un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;

APPROUVER l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public ;

S'ENGAGER À Garantir le passage du public sur les lesdits chemins ruraux :
Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR
Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée. *

INFORMER le Conseil Départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

AUTORISER le Maire en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

4. AFFAIRES SCOLAIRES-Maintien des horaires des écoles publiques 2021-12

Mme GOAZIOU rappelle que chaque année les horaires des écoles publiques peuvent être réajustés pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante. En raison du contexte sanitaire les dispositions du décret n°2020-632 du 25 mai 2020 ont permis que les dérogations obtenues pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours qui arrivaient à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020 soient prolongées d'un an.

VU la délibération du Conseil Municipal du 29/01/2018 décidant des nouveaux horaires pour la rentrée de septembre 2018

VU la délibération du Conseil Municipal du Maternelle du 2 juillet 2018 modifiant les horaires de l'école élémentaire suite à la demande du conseil d'école du 07/06/2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

VOTER la prolongation pour la rentrée 2021 des horaires déjà en cours aux écoles :

Maternelle : Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi :
8h40-11h55 / 13h45-16h30 (accueil 8h30 et 13h35).
Élémentaire : Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi :
8h45-12h05 / 13h50-16h30 (accueil 8h35 et 13h40).

5. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES-Pacte de gouvernance

2021-13

Madame GOURHANT présente le projet de pacte de gouvernance au sein de Lannion-Trégor communauté. La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que, dans le cadre des relations entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale décide de l'élaboration d'un pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général après avis des Conseils Municipaux des Communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Madame GIRAUDON demande qui sont les élus de PLOUBEZRE qui représentent la commune au sein de LTC.

Madame GOURHANT répond que deux élus ploubezriens sont élus au sein de LTC et membres de commissions 2,3,7 et 8 : M. NICOLAS, commissions 2 et 3 (Économie et Services à la population) et elle-même, commissions 7 et 8 (Aménagement du territoire et Pays du Trégor). M. BISS lui membre de la commission 1 (Affaires générales) et M. CHEVALIER de la commission 5 (Environnement).

- VU** La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 1er ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11-2 ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 02 février 2021 approuvant le projet de pacte de gouvernance et sa transmission pour avis aux communes membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 24 voix pour, M. PENVEN s'abstient car il est agent de LTC, décide de :

APPROUVER Le projet de pacte de gouvernance annexé à la présente délibération.

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES-Appel à projet de la Région « Mobiliser les bretonnes et bretons pour les transitions »

2021-14

M. CHEVALIER présente cet appel à projet de la Région en indiquant que l'information a été tardive. Dans le cadre de l'appel à projet « mobiliser les bretonnes et bretons pour les transitions » lancé par la Région Bretagne, en lien avec l'ADEME, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'office français de la biodiversité, il est proposé d'accompagner les projets de transition ;

Madame GATTA demande comment va se passer l'organisation du comité participatif du fait du problème du présentiel lié à la situation sanitaire.

M. VANGHENT indique qu'une première phase de collecte des idées aura lieu avec une permanence des élus des samedis matin par créneaux d'une heure et par petit groupe de 4 et ce avant les vacances estivales.

La deuxième phase sera celle de sélection des projets pour constituer de petits groupes de travail accompagnés par un élu.

CONSIDÉRANT que lors du Conseil Municipal du 25/01/2021, il a été évoqué le projet de création d'un comité participatif ;

VU l'avis favorable de Lannion Trégor Communauté du 25/02/2021 considérant que ce projet en phase avec les objectifs visés par les programmes de développement de territoire de l'intercommunalité ;

CONSIDÉRANT que ce comité s'appuiera sur la compétence d'une animatrice en atelier participatif ;

VU la proposition de tableau de financement prévisionnel ;

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Animatrice	3000	Appel à Projet (Ademe-agence de l'eau, Région)	2400	80
		Commune : autofinancement	600	20
TOTAL	3000	TOTAL	3000	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

VALIDER Le projet et le plan de financement présenté ci-dessus

SOLLICITER Les subventions du Conseil Régional, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet « transition » ;

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier ;

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à supporter toutes modifications du plan de financement ;

PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

7. AFFAIRES DIVERSES

1. Référent et suppléant PLUiH, PCAET, Plan mobilité. Madame GOURHANT est nommée référente et M LAFEUILLE est nommé suppléant.

2. Chapelle de KERFONS. M. LAFEUILLE fait un bilan sur les travaux en cours et notamment les différentes phases et parties concernées. 5 lots (Maçonnerie, Charpente, Couverture, Vitraux et Électricité) découpés en trois phases : la tranche ferme, la tranche conditionnelle 1 et la tranche conditionnelle 2. Les deux premières sont engagées. M. LAFEUILLE rappelle l'importance du coût de l'échafaudage et de la protection et donc de l'intérêt de terminer les travaux en une fois sans avoir besoin d'y revenir. M. LAFEUILLE indique que la dépose du lambris du bras Nord du transept a permis de découvrir la nature et l'état de la charpente de cette partie de la chapelle, qui étaient jusque-là inconnus car masqués par le lambris. Cette charpente s'avère être un bel exemple de charpente du XVI^{ème} siècle avec un ensemble de 19 paires de fermes qui, à l'origine, étaient toutes munies d'aisseliers et de cerces moulurés convergeant vers des culots sculptés accueillant des lambris. L'ensemble est complété par des sablières et blochets sculptés polychromes. En résumé, il s'agit d'une charpente présentant un grand intérêt patrimonial. Malheureusement l'état de cette charpente est très dégradé. Plusieurs fermes, aisseliers, ou entrails retroussés, sont creusés et vermoulus, certains ont été « rafistolés » maladroitement au siècle précédent, des blochets disparus ont été remplacés par des plots en ciment. L'ampleur des travaux nécessaires pour restaurer complètement cette partie de charpente apparaît seulement maintenant que le lambris a été déposé. Elle exige une dépose complète et une restauration pièce par pièce avant repose.

Un inventaire détaillé de l'état sanitaire de chacun des éléments va être dressé ainsi qu'un relevé au scanner 3D permettant de repérer avec précision l'emplacement de chaque élément afin de pouvoir réassembler cette charpente après restauration, conformément à sa configuration historique, ceci permettra de soumettre un devis justifié et détaillé avec un protocole d'intervention validé et agréé par le Maître d'œuvre et la DRAC en qualité d'Assistant au Maître d'Ouvrage.

Madame GOURHANT rappelle que les élus peuvent se rendre sur le chantier afin de voir l'état d'avancement des travaux : une réunion a lieu tous les 15 jours le mardi matin. Elle rappelle que suite à une rencontre avec M. MASSON de la DRAC, celui-ci a confirmé que les subventions seraient accordées au taux maximum. Madame GOURHANT rappelle que des dons défiscalisés via la Fondation du patrimoine sont possibles.

M. LAFEUILLE rappelle que la fondation Delestre donne déjà un financement et se prépare à fournir un second financement.

M. MASSE demande de connaître la date de fin des travaux.

Madame GOURHANT répond que normalement les travaux devraient être terminés fin été 2021 et que la chapelle ne sera donc pas ouverte cet été.

M. LAFEUILLE indique qu'une animation qui reste à définir va certainement être organisée malgré tout pour les journées du Patrimoine.

3. Demande de subvention Conférence St-Vincent de Paul. Madame GOURHANT indique que ce point sera abordé en commission Finances le 1^{er} avril prochain.

4. Rocade-déviation RD 11 : Madame GOURHANT indique qu'une réunion avec LTC et le Département a eu lieu le 15 mars. En synthèse un groupe d'ingénierie a été retenu et sera chargé d'étudier la faisabilité et l'opportunité du projet de relier la RD 767 à la RD 11 et contourner le bourg de PLOUBEZRE. Les études ont commencé début 2021 et il s'agit ici de prévenir les habitants de cet état de fait.

5. Atelier participatif Centre bourg.

M. LAFEUILLE rappelle qu'un atelier participatif aura lieu samedi 17 avril, sous la forme de visioconférence assistée par petits groupes assistés d'un animateur. Une annonce sera faite dans le Berr Ha Berr, sur le site internet de la commune ainsi que par le biais d'affiches pour l'inscription.

6. Mission argent de poche. Madame GOAZIOU rappelle que cette mission est organisée au départ par le CIAS de LTC : ce projet permet aux jeunes de se confronter pour la première fois au monde du travail et de se créer un petit revenu d'argent en cette période compliquée de crise sanitaire. Les missions durent 3h30 pour une indemnisation à hauteur de 15 € avec un soutien possible de 5 € par la CAF. Ces jeunes peuvent être encadrés par des élus ou des agents et une charte sera signée à chaque fois.

M. CODEN demande si des responsables du milieu associatif peuvent encadrer ces missions.

Madame GOURHANT répond par la négative car la charte est signée entre la Commune et le jeune.

7. Projet de territoire.

Madame GOURHANT rappelle que chaque élu a reçu les documents sur ce sujet et informe qu'une enquête publique vient de démarrer et ce jusqu'au 23 avril. Il y a des formulaires de recueil des avis en mairie.

8. Emplois saisonniers STM et CLSH.

Madame GOURHANT rappelle que des jeunes ploubezriens peuvent postuler pour un emploi saisonnier aux Services techniques sur les mois de juillet et août, la seule contrainte étant d'avoir le permis B. Les jeunes souhaitant travailler au centre de loisirs peuvent également postuler sous réserves de possession du BAFA.

9. Antenne relai.

M. VANGHENT souhaite s'exprimer sur ce projet : il rappelle qu'après discussion avec l'opérateur le site et l'intégration paysagère ont été validés. Il rappelle que la Commune n'a pas le choix de refuser ou non ces installations sous peine de poursuite mais interroge sur l'utilité réelle de ces antennes 3G, 4G et demain 5G. M.

VANGHENT explique que ces antennes visent à augmenter le flux des émissions pour compenser les fortes demandes en vidéo à la demande et permettre aux personnes qui utilisent ce réseau de manière professionnelle à continuer à pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

M. LAFEUILLE précise qu'au sujet de l'antenne, la mairie a reçu ce jour un dossier complet d'installation révisé qui tient compte des remarques faites et notamment conditions

d'implantation paysagère par la mairie et s'en félicite. Il précise que ce point sera abordé plus en détail lors d'une prochaine commission urbanisme.

M. PENVEN rappelle qu'il avait évoqué l'intérêt des lignes directrices de gestion précédemment et demande s'il est possible pour les conseillers d'y avoir accès. Concernant les embauches il insiste également sur le sujet de l'égalité Homme-Femme même si des disparités de fait existent selon les services concernés. M. PENVEN enchaîne sur le parking de la maternelle et les éventuels aménagements revus par la mairie suite aux remontées de certains parents d'élèves.

Mme GOURHANT indique que les services travaillent encore sur le sujet des lignes directrices de gestion et que cela sera présenté lors d'une commission du personnel et éventuellement lors d'un conseil municipal.

Concernant l'aménagement du parking, Mme GOURHANT indique que des actions sont en cours comme l'affichage et le fléchage, même si certains travaux comme la peinture ont pu être retardés pour des raisons météorologiques. Elle rappelle que beaucoup de travail a été fait sur le parking de l'école et que cela a été retransmis au conseil d'école. Elle rappelle que récemment des gendarmes sont venus observer : il y a des incivilités au niveau du rond-point et que concernant le parking de la maternelle celui-ci leur paraît sécurisé et conforme. Elle rappelle que c'est un parking partagé et qui est sécurisé car de nombreux aménagements ont déjà été réalisés par la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

N°	DÉLIBÉRATION	VOTE DU CM
2021-08	FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2021	UNANIMITÉ
2021-09	RH : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien de la voirie et de l'espace public	UNANIMITÉ
2021-10	RH : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité lié à l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement	UNANIMITÉ
2021-11	URBANISME : Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	UNANIMITÉ
2021-12	AFFAIRES SCOLAIRES : Maintien des horaires des écoles publiques	UNANIMITÉ
2021-13	AFFAIRES COMMUNAUTAIRES : Approbation du Pacte de Gouvernance	UNANIMITÉ
2021-14	AFFAIRES GÉNÉRALES : Appel à projet de la Région « mobiliser les bretonnes et bretons pour les transitions »	25 VOIX POUR 1 ABSTENTION